

LES DÉCHETS DE MEUBLES

REP « DEA »

FILIÈRE À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR
DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT

Données 2021

Florian LACOMBE / Chargé d'études REP – déchets dangereux



Crédit photo : Cora Müller / Adobe Stock.com

1. [Chiffres clés](#)
2. [Typologies](#)
3. [Gisement](#)
4. [Modes de gestion](#)
5. [Organisation de la filière](#)
6. [Points de collecte](#)
7. [Collecte](#)
8. [Ratios de collecte](#)
9. [Traitement](#)
10. [Planification régionale](#)
11. [Evènements 2020-2021](#)
12. [Sources & liens](#)

1. Chiffres clés 2021

Éléments d'ameublement

« On entend par “éléments d'ameublement” les biens meubles et leurs composants dont la fonction principale est de contribuer à l'aménagement d'un lieu d'habitation, de commerce ou d'accueil du public en offrant une assise, un couchage, du rangement, un plan de pose ou de travail, ou en apportant une décoration des murs, sols et fenêtres avec des produits finis amovibles à base de textiles naturels ou synthétiques, ainsi que leurs accessoires, quels que soient les matériaux qui les composent. »

Art R543-240 I du Code de l'Environnement



QUANTITÉS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

87 000 tonnes de déchets d'éléments d'ameublement triés en Île-de-France soit 6,3 kg par habitant (13 kg/hab en France).

QUANTITÉS ESTIMÉES EN MÉLANGE

140 000 tonnes de déchets d'éléments d'ameublement dans les flux des collectivités franciliennes (encombrants, métaux, bois, etc.)

TRAITEMENT

37% des DEA franciliens sont recyclés ou réemployés, 35% font l'objet de valorisation énergétique et 28 % sont enfouis.

DD	DND	DI
	✓	
DMA	DAE	DBTP
✓	✓	
REP		
✓		

En cas de citation du document, merci de mentionner la source :
Les Déchets d'Éléments d'Ameublement, Données 2021, Notice ORDIF Institut Paris Region

2. Typologie

Les DEA

La filière définit les DEA en 11 catégories d'éléments d'ameublement, la plupart d'intérieur, sauf les meubles de jardins (cat. 8).
Article R543-240 du Code de l'Environnement

En 2018 ont été ajoutés à la liste les produits rembourrés d'assises et de couchages (couettes, oreillers, etc.) tandis que le linge de maison (couverture, draps) appartient à la filière REP "TLC" (Textiles, Linge de maison, Chaussures).

A partir de 2022, les éléments d'ameublement comprennent aussi les éléments de décoration textile tels que les rideaux, voilages, tapis et moquettes amovibles.

Ajouté par l'article 62 de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire "AGEC"

Catégorie	Description
1	Meubles de salon, séjour, salle à manger
2	Meubles d'appoint
3	Meubles de chambre à coucher
4	Literie
5	Meubles de bureau
6	Meubles de cuisine
7	Meubles de salle de bains
8	Meubles de jardin
9	Sièges
10	Meubles techniques, commerciaux et de collectivités
11	Produits rembourrés d'assise ou de couchage (depuis 2018)
12	Éléments de décoration textile (depuis 2022)

3. Gisement

Approche par les mises sur le marché

3 290 000 t d'éléments d'ameublement ont été mises sur le marché en 2021 en France, en augmentation de 15 % en un an par des achats différés après l'année 2020 du COVID, en particulier le mobilier d'appoint (+57 %) et produits rembourrés (+39 %).

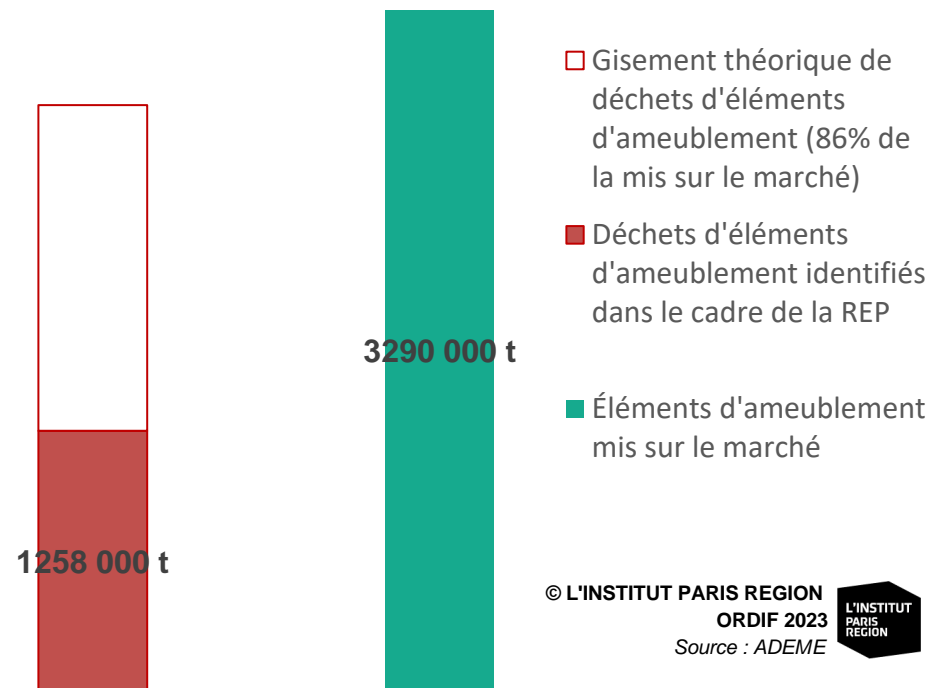
1 258 000 t de déchets d'éléments d'ameublement ont été identifiées pour l'année 2021 dans le cadre de la filière à responsabilité élargie des producteurs.

Source : ADEME 2022, *Éléments d'ameublement : données 2021*, collection Faits & Chiffres

L'ADEME estimait lors de préfiguration de la filière que **le mobilier jeté correspondait à 86 % du mobilier mis sur le marché.**

Source : ADEME, 2010, *Dimensionnement et cadrage de filières pour la gestion des mobiliers ménagers et professionnels usagés*

Éléments d'ameublement mis sur le marché et identifiés dans cadre de la REP en France en 2021



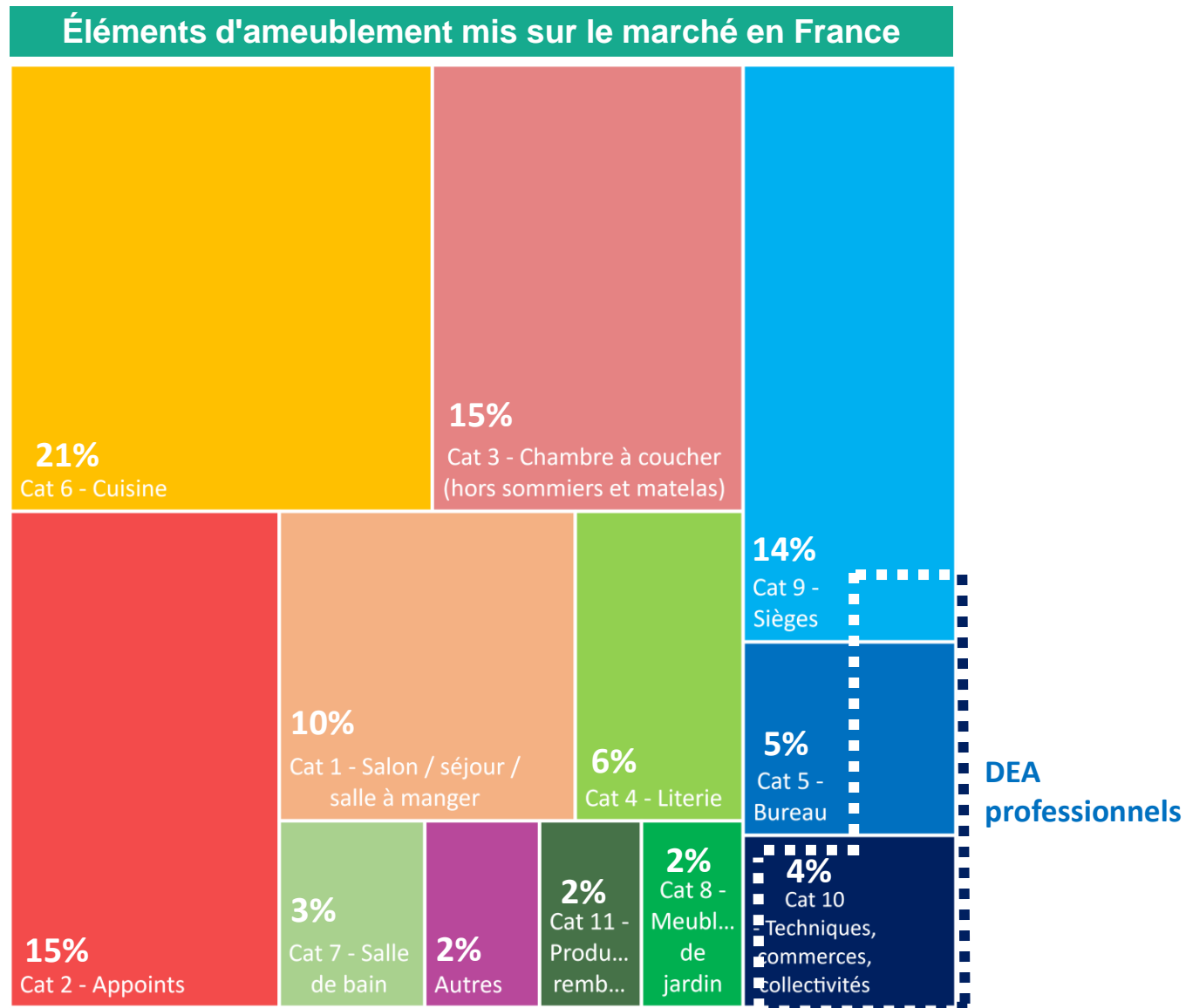
3. Gisement

Approche par les mises sur le marché

Un **logement type compte 1,6 tonnes** pour une soixantaine de meubles, en moyenne. La moitié des tonnages mis sur le marché est retrouvée dans les cuisines (21 %), chambres (18% avec la literie) et la pièce principale (10 % pour le salon/séjour/salle à manger).

Également parmi les plus vendus (15 %), les **éléments d'appoint mis sur le marché en 2021 ont augmenté de moitié par rapport à 2019** en tonnages et sont aussi deux fois plus nombreux (ce sont donc de petits éléments, plutôt de confort et décoratifs). La part de mobilier en renouvellement et ceux supplémentaires (suréquipement) n'est pas connue.

Lorsque les données 2022 seront disponibles, ce panorama du marché de l'ameublement sous REP comprendra en plus les éléments de décoration textiles.



3. Gisement

Approche par matériaux

Le **bois** est très majoritaire (61 %) dans les matériaux de DEA. C'est un gisement important, représentant 10 % du volume de «bois fin de vie» produit en France (estimation Ecomaison). Il s'agit de bois massif ou aggloméré "faiblement adjuvanté", dis "bois B", car il est revêtu de peinture/vernis.

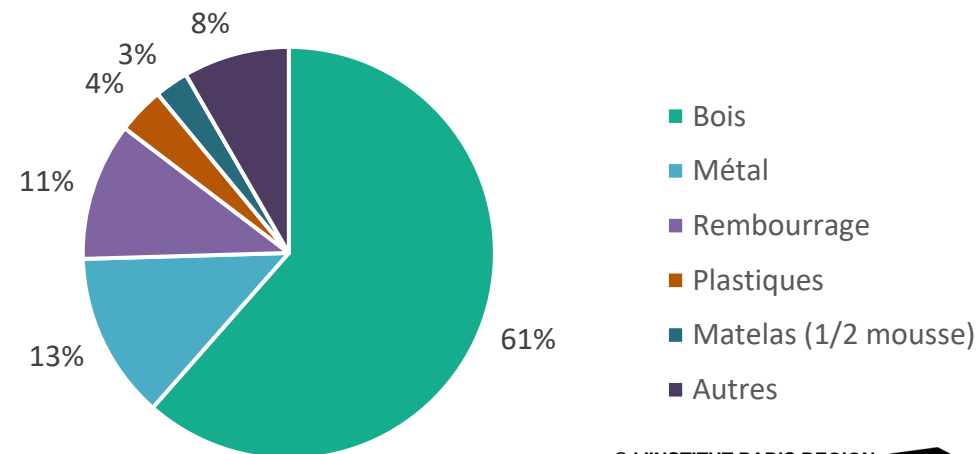
Avec 13 %, le **métal** provient essentiellement de l'acier, des tubes et des ressorts de structures d'assises et de sommiers par exemple.

11 % sont des **produits rembourrés** soit tous les ans en France 25 millions vendus pour assises et couchages (couettes, surmatelas, oreillers...). Ils sont en fibres synthétiques plastiques (polyester) ou en plumes.

4 % sont des **plastiques** durs variés (PS, PE, PP).

Les **matelas** ne représentent que 3 % en masse des DEA (mais sont très encombrants). Il se vend 3,9 millions de matelas en France chaque année soit 7,4 matelas par minute. La moitié des matelas sont en mousses (plastique type polyuréthane), les autres à ressorts métalliques.

Composition matérielle des DEA



© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ADEME



Source : ADEME 2022, *Éléments d'Ameublement - Données 2021*

4. Modes de gestion

La filière à responsabilité élargie des producteurs d'éléments d'ameublement

Création

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, dite "Grenelle II" portant engagement national pour l'environnement fait obligation, à compter du 1er janvier 2011, aux metteurs sur le marché d'éléments d'ameublement d'assurer la prise en charge de la collecte, du tri, de la valorisation et de l'élimination desdits produits sous forme de filière REP. La date de mise en œuvre a débuté le 1er janvier 2012.

Champ

Aujourd'hui relève du principe de responsabilité élargie du producteur, « *les éléments d'ameublement* » dont les produits rembourrés d'assise ou de couchage et, à compter du 1er janvier 2022, les éléments de décoration textile ».

Art L541-10-1 10e du Code de l'environnement

Agrément

La période d'agrément actuelle court du 1er janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2023, selon un cahier des charges publié en annexe de l'arrêté du 27 novembre 2017 relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des déchets d'éléments d'ameublement (DEA). Le cahier des charges a été modifié depuis par divers arrêtés.

4. Modes de gestion

Les éco-organismes DEA agréés pour la période 2018-2023

2 éco-organismes sont agréés pour la collecte et le traitement des DEA, sur toutes les catégories de DEA.

Eco-mobilier est agréé sur les DEA sur l'ensemble des canaux de collecte y compris par le service public de gestion des déchets (déchèteries publiques...). Fin 2022, Eco-mobilier a été agréé sur d'autres filières REP et est devenu **Ecomaison**.

Valdelia est agréé sur les canaux de collecte en points d'apport volontaires et collecte de DEA directement auprès des détenteurs **professionnels** (hors service public).

Les trois quarts des DEA captés dans le cadre d'une collecte sélective en Ile-de-France sont gérés par Ecomaison (contre 95 % en France). Valdelia collecte plus de 40 % de son gisement professionnel en Ile-de-France.

TYPE DE DETENTEUR / CANAL DE COLLECTE	ECO-MOBILIER	VALDELIA
1. Collecte séparée en SPGD	✓	
2. Collecte non séparée en SPGD	✓	
3. Collecte en point d'apport volontaire	✓	✓
4. Collecte directe auprès de détenteurs non ménagers	✓	✓

éco-mobilier

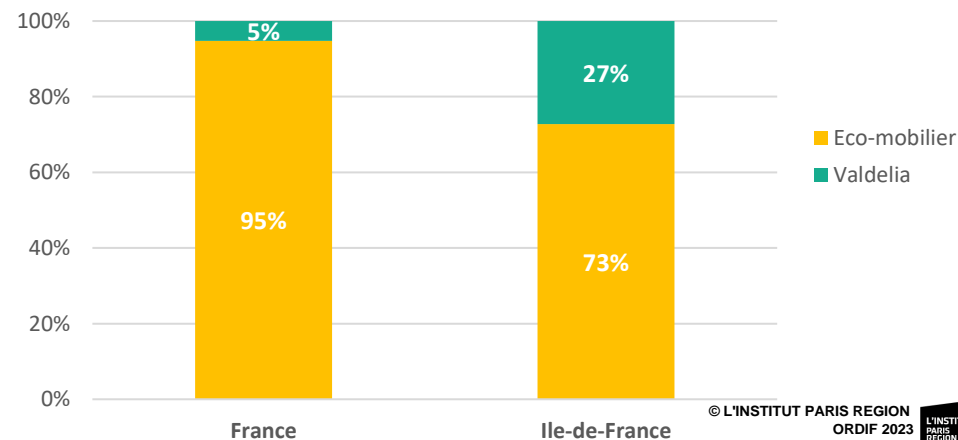


ecomaison



VALDELIA
Accélérateur de secondes vies

Part opérationnelle des éco-organismes DEA



© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ADEME



5. Organisation de la filière

Filière DEA ménagers : plusieurs circuits de collecte coexistent

Le **service public de prévention et gestion** des déchets propose

* d'une part de mettre en place des **caissons dédiés** aux DEA dans les déchèteries publiques permettant leur collecte séparée. Dans ce cas, Ecomaison prend en charge l'enlèvement, le tri et le traitement de DEA ainsi collectés, à travers des opérateurs que l'éco-organisme mandate. Le dispositif est dit « *opérationnel* ».

* d'autre part de collecter en déchèteries et en porte-à-porte des DEA **en mélange** avec d'autres flux ("tout-venant", encombrants, bois ou métaux, selon les situations). Dans ce cas, Ecomaison contribue au frais de collecte et traitement de ces flux à partir d'une estimation de la part d'éléments d'ameublement qui s'y trouvent. Ce système est dit « *financier* ».

Les acteurs de **l'économie sociale et solidaire** ont pour objectif à la fois le réemploi des meubles et l'insertion de personnes en difficultés. Ces structures collectent en bennes dédiées en déchèteries, apports directs ou sur rendez-vous chez des particuliers. Les meubles qui ne sont pas réemployés sont repris par des opérateurs mandatés par Ecomaison pour traitement.

Les distributeurs . Depuis le 1er janvier 2022, la Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) impose aux distributeurs le **principe général de reprise gratuite** de tous vieux meubles d'un client aux producteurs.

Filière DEA professionnels

Les DEA des professionnels sont collectés par les opérateurs mandatés par Valdelia auprès des **détenteurs** directement (immeubles de bureaux,...), qui peuvent être aussi **points d'apport volontaires** ou **centres de massification volontaires** (professionnel qui dispose d'une benne Valdelia collectée tous les 15 jours). Des bennes Valdelia peuvent aussi être mises en place dans des centres de tri de DEA pour des **apports directs**.

6. Points de collecte

Points de collecte : Typologie

DEA ménagers

L'Île-de-France compte 291 points de collecte de DEA (5 % du total français). Ce nombre était en croissance jusqu'en 2018 où il s'est stabilisé autour de 280-290 points de collecte. La tendance nationale est la même mais alors que la moitié des points de collecte sont des déchèteries en Île-de-France (50 %), ils sont 2/3 sur le reste du territoire.

Cartes des points de collecte Ménagers

<https://www.maisondutri.fr/je-donne-je-recycle-pres-de-chez-moi/>

DEA professionnels

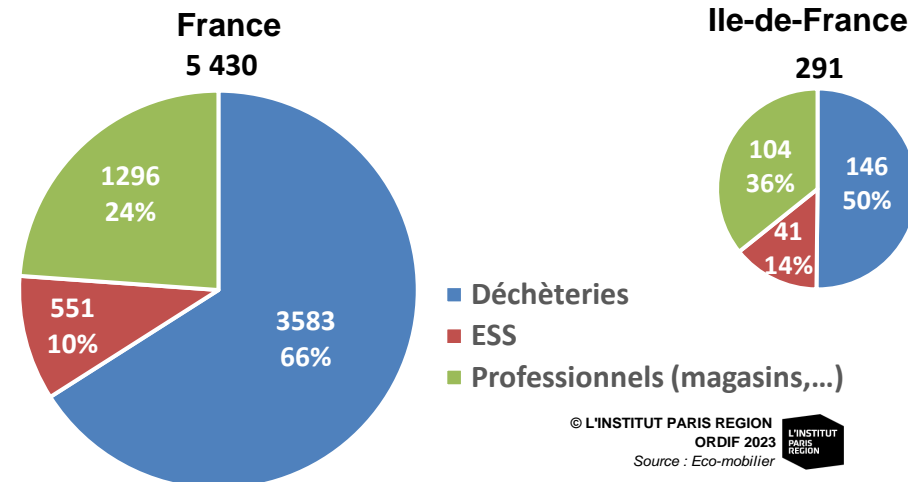
Valdelia déclarait 11 563 opérations de collecte de mobilier professionnel en Île-de-France en 2021, soit le double de 2020, et un nombre constant de 108 centres de massification volontaires, et 5 points d'apports volontaires.

Cartes des points de collecte de DEA Professionnels

<https://ecomaison.com/vos-points-de-collecte-dedies/>

<https://www.valdelia.org/recycler-ses-meubles-professionnels-usages/comment-recycler-ses-meubles-professionnels-usages/trouvez-votre-pav/>

Points de collecte des DEA ménagers



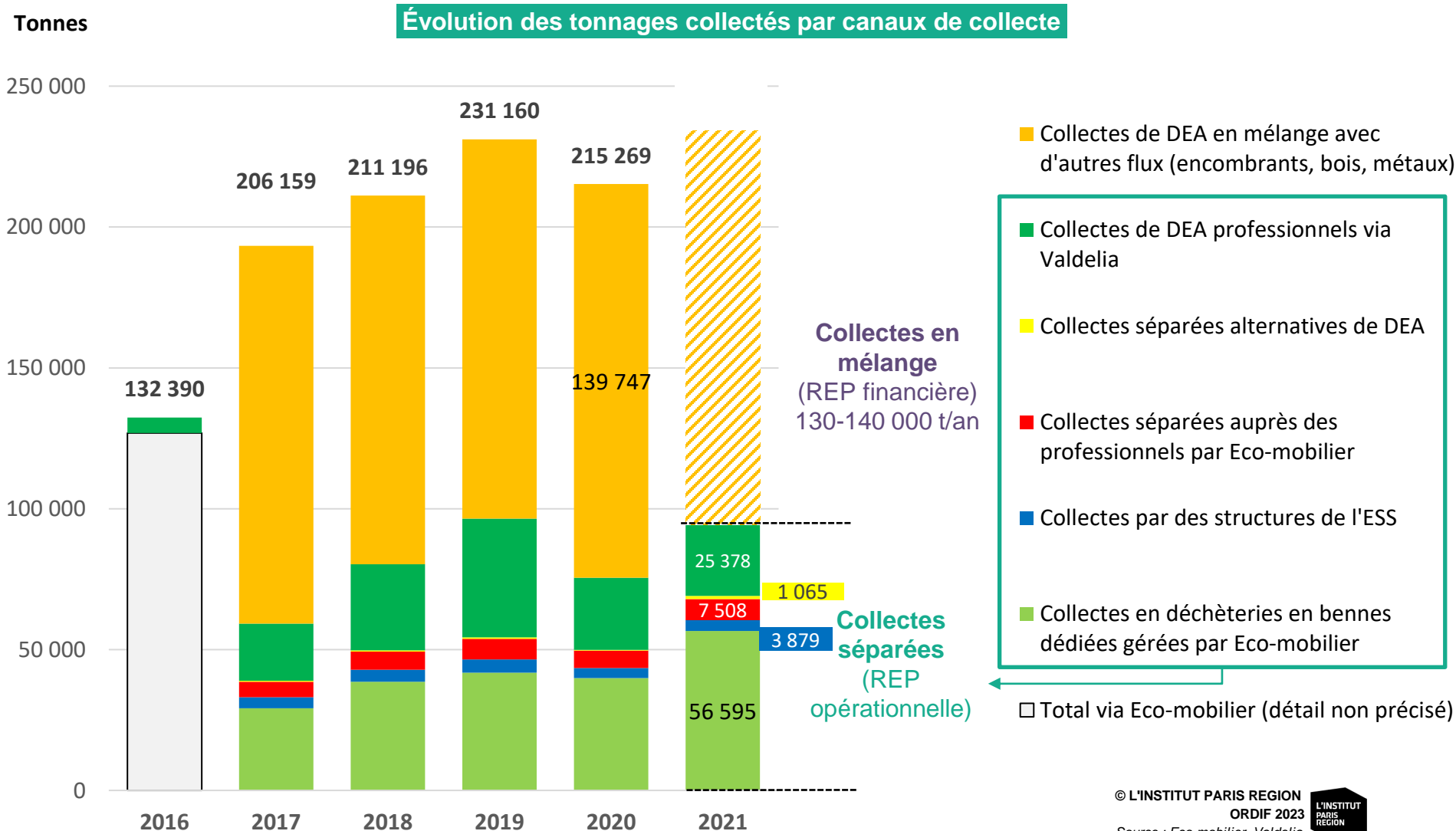
6. Collecte

Évolution des quantités collectées par canaux de collecte

Environ 215 000 t ont été collectées en 2020 (données collectivités 2021 non disponibles). 87 000 tonnes ont été collectées séparément, soit le tiers des DEA identifiés en 2020.

Les professionnels représentaient en 2020 environ 10 % et les bennes dédiées au DEA en déchèteries publiques près de 20 %.

Après une année 2020 en creux liée à la pandémie de Covid-19 (fermeture de déchèteries), la collecte séparée 2021 peine à retrouver son niveau d'avant Covid.



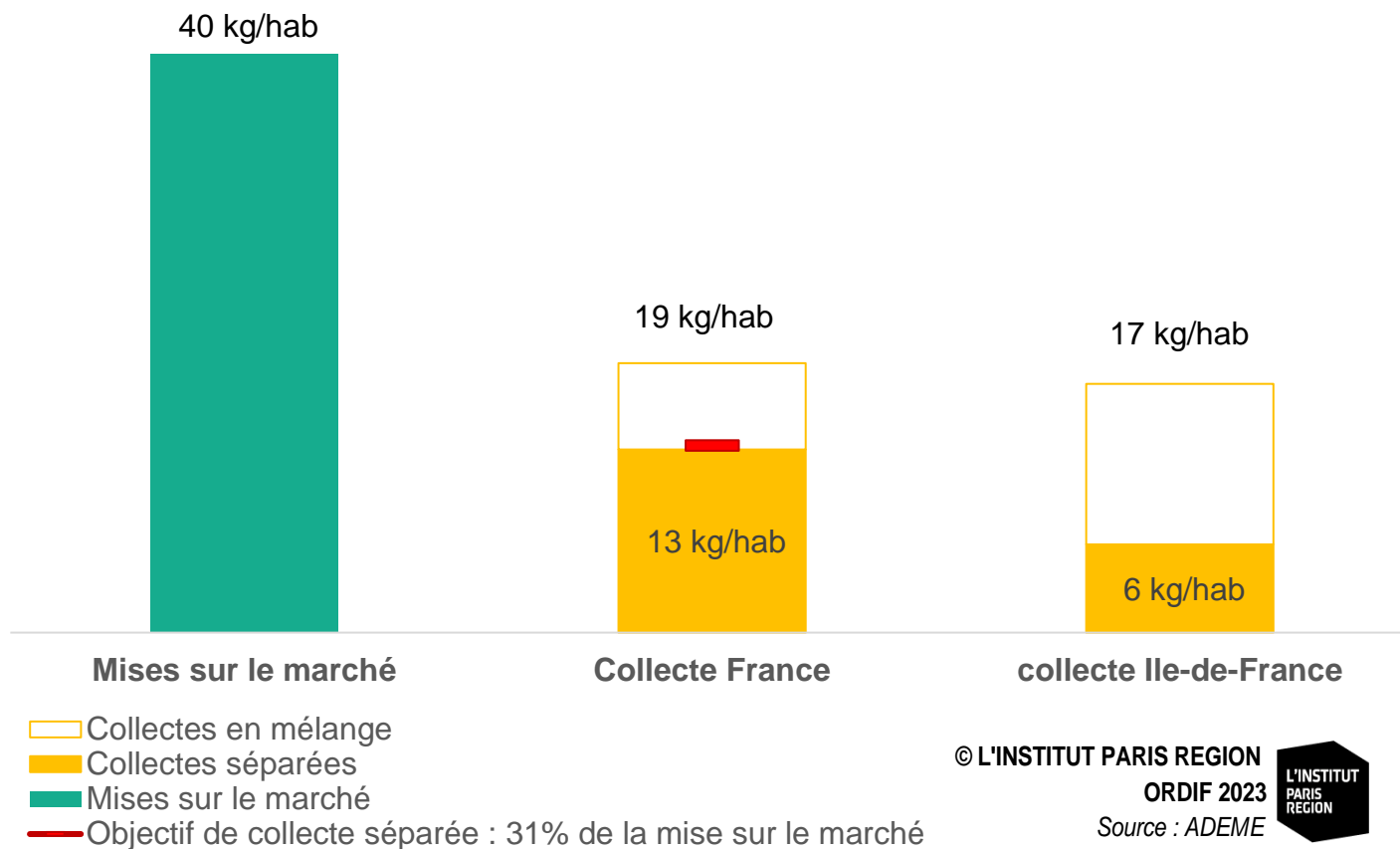
7. Ratios de Collecte

Ratios de mises sur le marché et collecte par habitant

L'agrément 2018-2023 a introduit un objectif de taux de collecte séparée par rapport aux mises sur le marché des deux années antérieures, croissant chaque année de 25 % en 2018 à 40 % en 2023 (pour les DEA ménagers et professionnels).

La collecte séparée en Île-de-France (6,2 kg/hab en 2020) devra plus que doubler pour atteindre l'objectif : 13 kg/hab en 2020 puis 15 kg/hab en 2021.

Ratios de mises sur le marché et de collecte des éléments d'ameublement



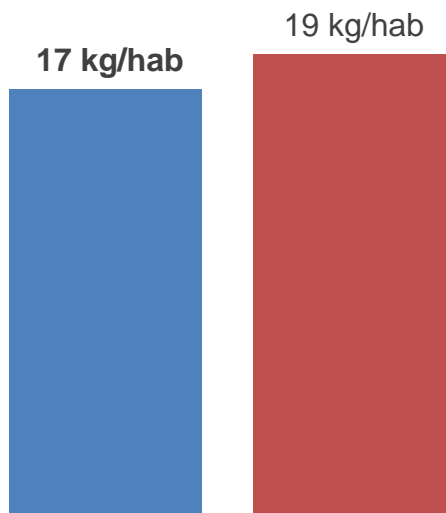
Nota : Données 2020 (2021 partielles)

7. Ratios de collecte

Les ratios de collecte sont ici quantités collectées ramenées à l'habitant pour tous les canaux de collecte et toutes origines confondues (ménages et professionnels).

En 2020, le ratio régional est légèrement inférieur au national.

Ratio de collecte des éléments d'ameublement

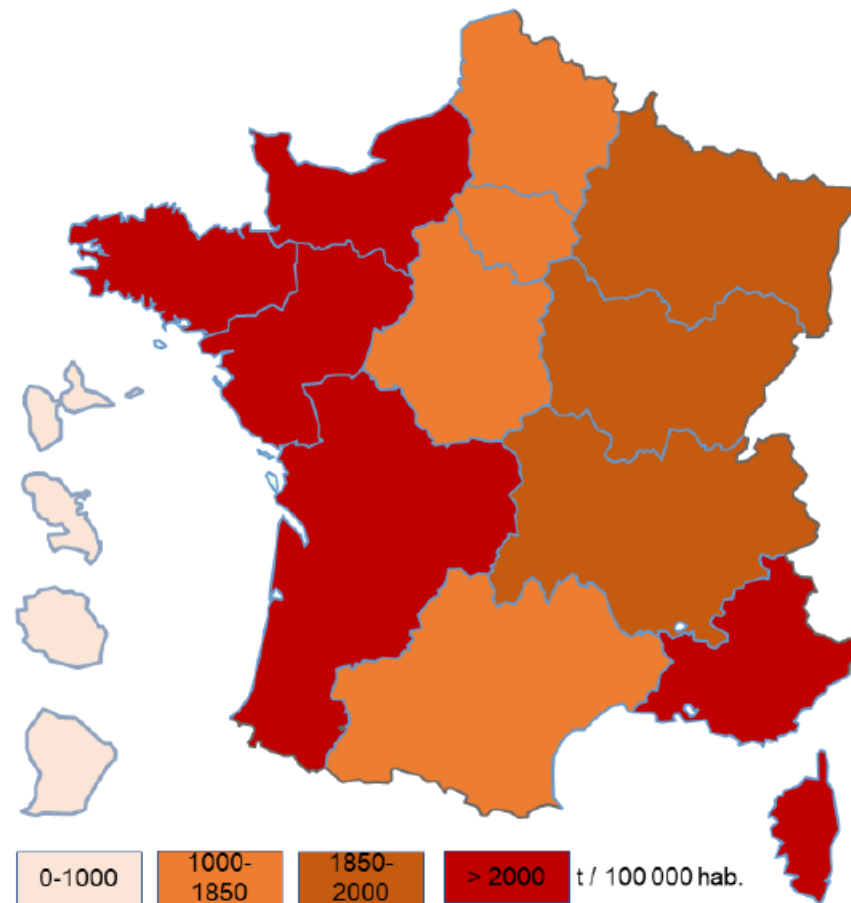


■ Ile-de-France
■ France (métropole)

2020

© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023

Source : ADEME



répartition des quantités d'EA collectées par région, pour 100 000 habitants, en 2020 (données définitives)

Source : ADEME 2022, *Éléments d'Ameublement - Données 2021*

8. Traitement

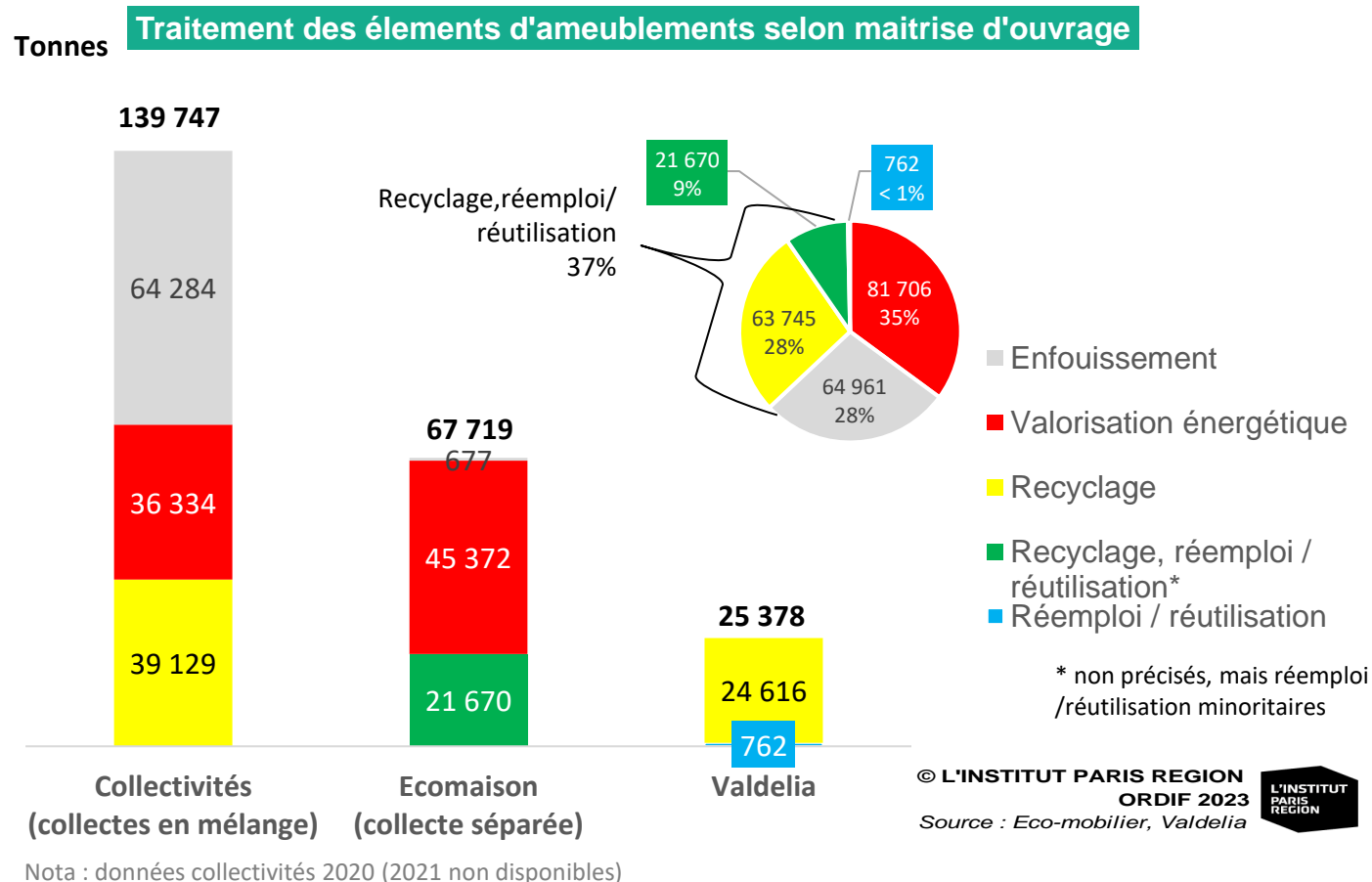
Les DEA identifiés dans le cadre de la REP sont traités à majorité en **recyclage** et réemploi/réutilisation qui représentent 37 % du traitement en Île-de-France, contre la moitié en France.

35 % des meubles bénéficient d'une **valorisation énergétique** : production d'énergie en Unité de valorisation énergétique (UVE) ou fabrication de Combustibles Solides de Récupération (CSR).

Le tonnage envoyé en élimination (**enfouissement**) par les collectivités (principalement le caisson « tout venant » des déchèteries publiques) représente la moitié des DEA identifiés dans les flux en mélange. Il est plus important que l'ensemble des DEA ménagers collectés séparément (caisson dédié en déchèteries, etc.). L'élimination est de 28 % en Île-de-France contre 9 % en moyenne sur 2020-2021.

Valdelia oriente tous ses flux en **recyclage** (quantité réellement recyclée inconnue) et précise que 762 tonnes ont été orientées en réemploi / réutilisation (3 %).

La quantité totale de DEA évités par le **réemploi** est encore mal connue en Île-de-France (quelques %). Elle n'est en France que de 1,6 % des DEA collectés en 2020 (1,9 % en 2021, données provisoires).



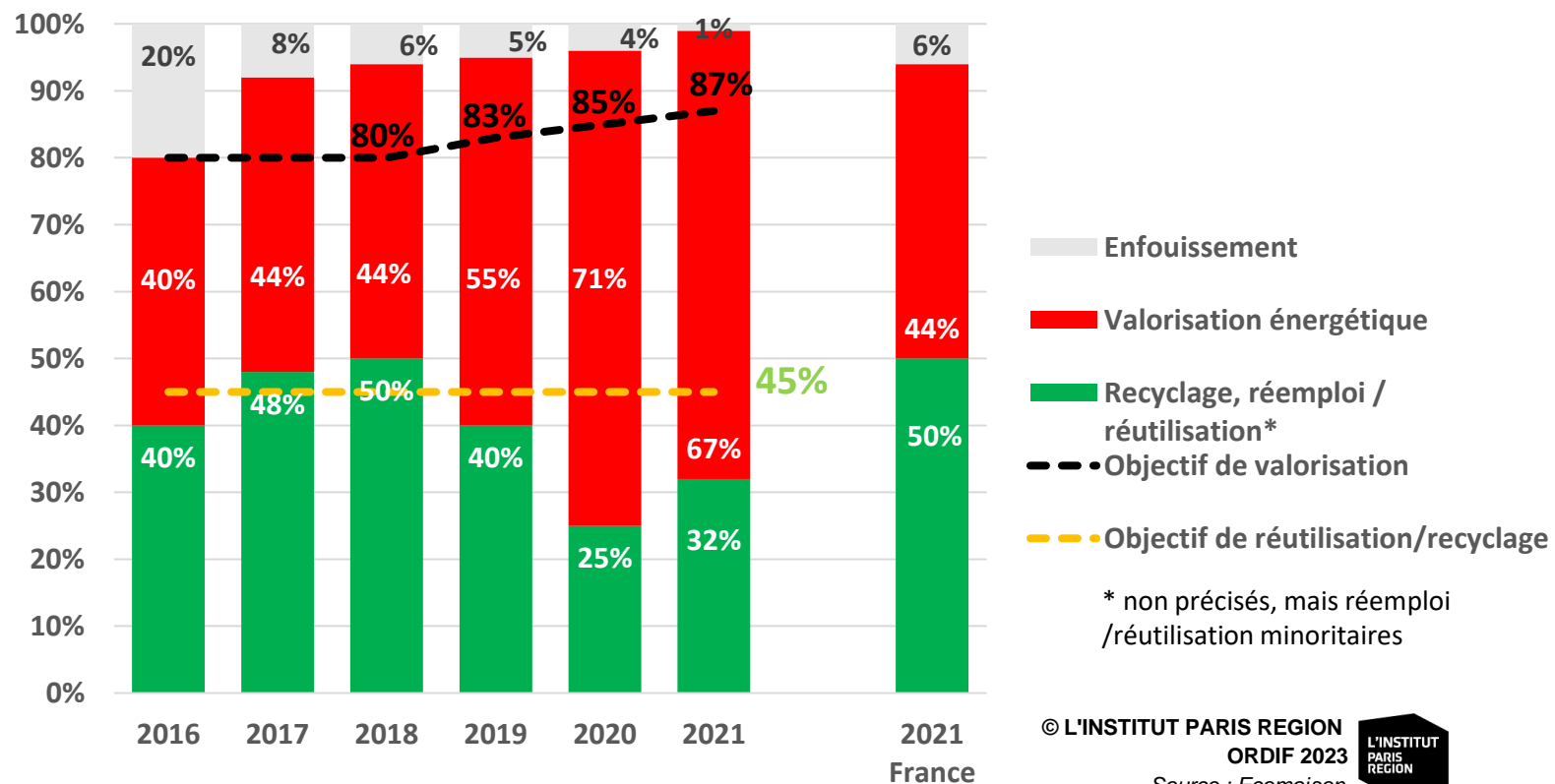
8. Traitement

D'après le cahier des charges de la filière DEA, les éco-organismes doivent atteindre un premier **objectif de 87 % de valorisation des DEA** collectés séparément en 2021 (progressif, 90 % en 2022). L'objectif de valorisation est atteint pour les flux issus de collectes séparées des éléments d'ameublement et pris en charge par Ecomaison pour le traitement.

Le cahier des charges fixe également un second objectif de **taux de réutilisation et de recyclage** de 50 % d'ici 2023 (45 % recyclage et 5 % réemploi).

S'il a été atteint, voire dépassé pour les flux franciliens par Ecomaison en 2017 et 2018, les taux de 2020 et 2021 sont en-deçà de l'objectif, il s'est aussi éloigné de la moyenne nationale (50 %). Les flux franciliens depuis les centres de tri étaient plutôt orientés en 2019-2020 vers la valorisation énergétique mais Ecomaison déclare chercher toujours à favoriser le recyclage.

Performances de traitement des DEA collectés séparément en Ile-de-France (traitement géré par Ecomaison)



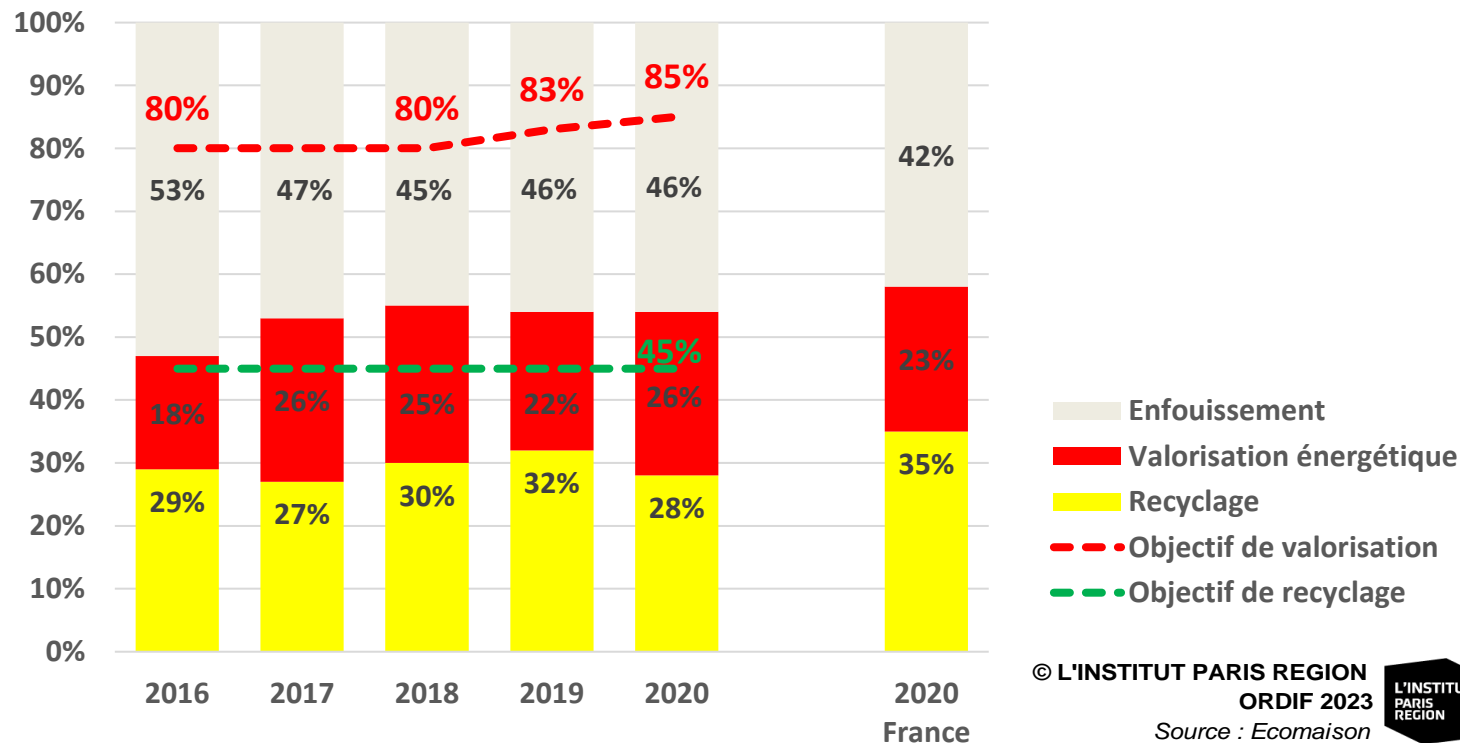
© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : Ecomaison

8. Traitement

L'objectif de valorisation, 85 % de ce mode de collecte en 2020, n'est pas atteint pour les flux en mélange contenant des éléments d'ameublement (caissons « tout venant » de déchèterie publique, caissons de bois ou métaux, etc.). Le traitement est à la charge des collectivités.

L'objectif de réutilisation et de recyclage (50 %), n'est pas non plus atteint, ni en Île-de-France (28 %), ni en France (35 %).

Performance de traitement des DEA collectés en mélange en Ile-de-France (traitement géré par les collectivités)



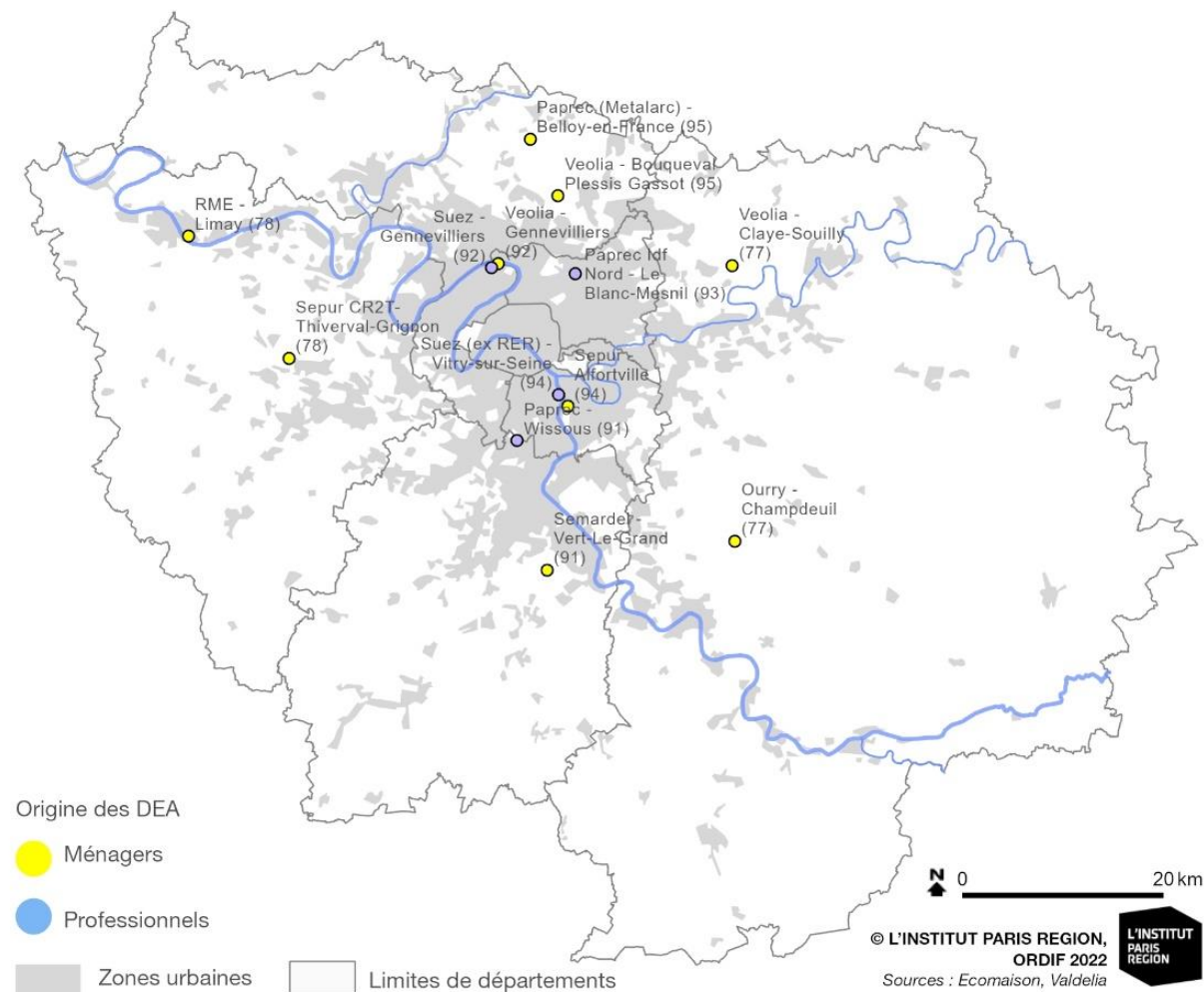
8. Traitement

Installations de traitement des DEA franciliens

En 2020, l'Île-de-France compte 12 installations de massification et de traitement dont 9 ont contractualisé avec Ecomaison et 4 avec Valdélia.

Les installations de traitements de DEA

en Île-de-France en 2020



9. Observation des déchets

L'Observatoire régional des déchets d'Île-de-France (ORDIF), département déchets de **L'Institut Paris Region**, suit la gestion des déchets gérés dans le cadre des filières de responsabilité élargie du producteur depuis plus de 10 ans. Le recueil de ses données poursuit trois objectifs :

- Permettre aux **acteurs du territoire** de se situer dans l'écosystème francilien de la prévention de gestion des déchets
- Alimenter le suivi de la **planification régionale**.
- Participer au **rapportage national** et européen du secteur des déchets à travers les outils et processus mis en place par l'ADEME

Les données sont collectées et exploitées dans le cadre d'une **démarche collaborative au sein de groupes experts** auxquels participent des représentants de l'ensemble des acteurs du secteur des déchets, dans leur diversité, partenaires de l'ORDIF. Il s'agit notamment de la Région Île-de-France, de l'ADEME Île-de-France, de la DRIEAT, des collectivités, des conseils départementaux, des groupements professionnels des opérateurs ou des industriels du recyclage, des associations de protection de l'environnement et des consommateurs, des éco-organismes, etc.

 **Notice REP meubles**

Filières à responsabilité élargie des producteurs

Économie des déchets

Déchets selon leur nature

Observation partenariale des déchets

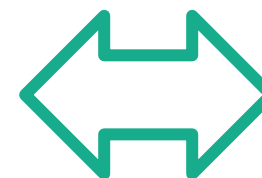
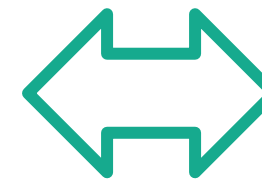
Installations de traitement

Déchets selon leur origine

Filières spécifiques

Socle d'observation

LES NOTICES DE L'ORDIF



Restitution auprès des acteurs



Planification régionale



Rapportage national



10. Planification régionale

La Région Île-de-France a adopté en novembre 2019 un nouveau [Plan régional de prévention et de gestion des déchets \(PRPGD\)](#) prévu par l'article L. 541-13 du code de l'environnement. Porté et animé par la Région, il vise à **coordonner les actions entreprises par l'ensemble des acteurs du territoire franciliens concernés par la prévention et la gestion des déchets** (collectivités, entreprises, éco-organismes, associations...).

Ce plan comprend 9 grandes orientations :

1. lutter contre les dépôts sauvages, les mauvaises pratiques et les sites illicites ;
2. assurer la transition vers une économie circulaire ;
3. assurer une mobilisation générale pour réduire la production de déchets ;
4. mettre le cap sur le zéro déchet valorisable enfoui ;
5. relever le défi du recyclage matière et organique ;
6. optimiser la valorisation énergétique ;
7. mettre l'économie circulaire au cœur des grands chantiers franciliens ;
8. réduire la nocivité des déchets dangereux ;
9. prévenir et gérer les déchets de situation exceptionnelle

La filière des EA a été identifiée parmi les filières prioritaires sur le territoire francilien, notamment car elle représente un **enjeu fort de préservation des ressources** et que la gestion des DEA est **liée à la lutte contre les dépôts sauvages**.

Région Île-de-France, *Plan régional de prévention et gestion des déchets (PRPGD)*, adopté en novembre 2019.
<https://www.iledefrance.fr/PRPGD>

Région Île-de-France 2022, *Rapport de suivi du PRPGD #2*.

<https://www.ordif.fr/nos-ressources/publications/rapport-de-suivi-2-du-plan-regional-de-prevention-et-de-gestion-des-dechets-prpgd-dile-de-france/>



10. Planification régionale

Pour les Déchets d'Éléments d'Ameublement, le PRPGD francilien fixe les objectifs suivants :

- **Améliorer la collecte**, notamment développer la collecte séparée et préservante des DEA.
- **Développer le réemploi** et la réparation et augmenter les quantités de DEA faisant l'objet d'une préparation à la réutilisation en Ile-de-France.
- **Améliorer le tri et développer le recyclage**, maintenir voire augmenter le taux de recyclage francilien

Un certain nombre d'actions ont été identifiées pour réduire les déchets d'éléments d'ameublement et assurer une transition vers l'économie circulaire :

- Accompagner la **professionnalisation des acteurs du réemploi**, notamment via le développement de nouveaux métiers et de formations spécifiques ;
- Promouvoir la **collecte séparée et préservante**, notamment en limitant la collecte en bennes tasseuse / compacteuse ;
- **Rechercher des exutoires**, notamment en améliorant l'accès au gisement et la mise en relation d'acteurs.

La Région a par exemple apporté son soutien aux projets suivants :

- **Les valoristes** : manufacture de mobilier socialement responsable qui conçoit fabrique et vend du mobilier et des espaces de travail à partir du réemploi et de la réutilisation de matériaux et déchets issus d'éléments d'ameublement ménagers, mobilier professionnel, matériaux issus du BTP.
- **Tricycle environnement** : solution de gestion et de valorisation des déchets professionnels avec notamment la collecte (Tricycle environnement), le réemploi (Tricycle office) et l'upcycling de mobilier (Gepetto).
- **Extramuros** : menuiserie solidaire, écologique et sociale proposant notamment des ateliers de formation économie circulaire en menuiserie.



11. Evènements 2020-2021



Le schéma de collecte de Ecomaison a évolué en 2020 (« Eco-mobilier » à l'époque), avec une **baisse de 25 % des trajets entre les points de collecte et les centres de tri en France**. L'éco-organisme répond ainsi à l'objectif (non chiffré) de son cahier des charges de devoir chercher à améliorer l'efficacité des opérations d'enlèvement, notamment les distances parcourues.

Un **programme d'innovations** L'Innovation day, pour identifier des projets innovants du monde entier a été lancé en janvier 2020 et a permis de repérer 22 porteurs de projets innovants.

La collecte de proximité a été testée sur 5 territoires pilotes, dans le cadre d'un programme de services destiné au grand public : Maison du tri. L'expérimentation pour faciliter le tri de proximité des objets de la maison a été lancée en octobre 2020. Son but est d'aider les Français à améliorer le tri des objets usagés de la maison pour en faciliter la réutilisation et le réemploi. Ecomaison a également testé la distribution de « sacs à matelas » pour faciliter la reprise et le recyclage des matelas usagés (comparée à celle des matelas qui sont encore collectés en déchèterie, sans sac).

A venir : mise en oeuvre de la loi AGE

Certaines mesures s'appliquent depuis janvier 2022, comme la reprise obligatoire des meubles usagés des clients par les boutiques :

- de plus de 200 m2 ou lors des livraisons, à condition que les clients achètent des biens similaires.
- de plus de 1000 m2 sans obligation d'achat

Eliminer les invendus sera interdit.

11. Evènements 2020-2021

DEA professionnels



20 structures ont été accompagnées pendant 18 mois sur l'ensemble du territoire national (à distance) dans le cadre du programme **Booster circulaire** lancé par Les Canaux (Paris), en partenariat avec *Valdelia* et *Camif*, avec le soutien de *l'Ameublement français*, le *FCBA* et le *Sicoval*.

Valdelia et **Atelier Extramuros** de Gennevilliers (92), avec le soutien de l'Ameublement Français, Les Canaux et le réseau PROAM, ont lancé, en 2021, un programme inédit autour de l'upcycling (surcyclage), baptisé « **Révolutions** ». L'objectif du programme était de permettre aux structures accompagnées de monter en compétences techniques, marketing et design, et ainsi commercialiser des produits upcyclés de qualité, issus de Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) professionnels. Le programme s'étendait sur deux ans, 2021 et 2022, pour accompagner au total 10 structures, dont 4 en 2021. Chacune bénéficia d'une formation personnalisée, en immersion pendant 3 semaines dans les locaux d'Atelier Extramuros à Gennevilliers, en s'appuyant sur une pédagogie « active » dite de Formation En Situation de Travail (FEST). En 2022, le programme a concerné 6 nouvelles structures de l'ESS, ayant une activité existante de réemploi/réutilisation de mobilier, idéalement de mobilier professionnel, un atelier bois, un projet de commercialisation autour de l'upcycling.

Valdelia a lancé un appel d'offres pour la constitution de **matériauthèques** : Des composants issus du démantèlement de DEA sont stockés à destination des fabricants et acteurs de l'économie circulaire pour être réutilisés à moindres coûts. 7 partenariats ont été noués en France dont les structures suivantes en Île-de-France : Ares (groupe d'entreprises et d'associations à but non lucratif, à vocation d'insertion professionnelle) et Demeco (entreprise de déménagement).

Une étude a été menée en partenariat avec l'Ameublement Français pour étudier différents concepts d'aménagements circulaires, en vue de l'aménagement du village des athlètes et du village des médias pour les **Jeux Olympiques Paris 2024**. Son objectif était d'étudier la faisabilité économique, l'impact environnemental et l'impact sociétal de la mise en place de ces différents concepts, séparément ou conjointement. Les résultats de l'étude ont été présentés aux équipes de Paris 2024, afin qu'ils les intègrent dès la rédaction des cahiers des charges en vue de leurs futurs appels d'offres.

Le Studio **Pourquoi Pas** de Saint-Denis (93), studio de design francilien expert du réemploi des produits, a été sollicité par un grand groupe du secteur de l'énergie au siège en Île-de-France pour réinventer deux meubles très caractéristiques des « anciens » espaces de travail : bureau d'angle et armoire à archives papier.

Valdelia mena des expérimentations et travaux de recherche sur les CSR (Combustibles Solides de Récupération), retardateurs de flammes bromés (RFB), reconditionnement de matelas.

12. Sources et liens

ADEME septembre 2022, *Éléments d'ameublement : données 2021*, collection Faits & Chiffres.

https://librairie.ademe.fr/cadic/7653/elements_ameublement_ea_donnees2021-rapport2022.pdf

Région Île-de-France, *Plan régional de prévention et gestion des déchets (PRPGD)*, adopté en novembre 2019.

<https://www.iledefrance.fr/PRPGD>

Région Île-de-France 2022, *Rapport de suivi du PRPGD #2*.

<https://www.ordif.fr/nos-ressources/publications/rapport-de-suivi-2-du-plan-regional-de-prevention-et-de-gestion-des-dechets-prpgd-dile-de-france/>

Site Internet des éco-organismes

- <https://ecomaison.com/>



- <https://www.valdelia.org/>





Florian LACOMBE

florian.lacombe@institutparisregion.fr

+ 33 (0)1 77 49 75 26

Publication mars 2023

L'INSTITUT PARIS REGION

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15

Directeur général : Nicolas BAUQUET

Directeur de l'Observatoire régional des déchets – ORDIF : Helder DE OLIVEIRA

Avec le soutien de

